

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, par an	24
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, par an	24
Aux deux publications réunies, par an	48
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix quel qu'il soit	
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion.	2c. 6d
Dix lignes et au-dessous, première insertion.	3c. 6d
Au-dessus par lignes.	2c. 4
Toute insertion subséquente, le quart du prix (Affranchir les lettres.)	

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE. HISTOIRE PHILOSOPHIQUE.

A l'adresse du bon peuple et qui lui fait voir la distance énorme qu'il y a entre la théorie et la pratique.

Si l'on avait que trois hommes au monde ils s'organiseraient : l'un ferait la cour à l'autre, l'autre ferait le troisième à travailler pour eux ; car c'est là le point. [Paul Louis Courier. Lettres, t. III, p. 105, édit. Carrel.]

(Suite.) Il passa huit jours sans oser tenir sa promesse ; mais enfin un matin, n'en pouvant plus de lassitude et d'indignation, il annonça vers l'heure du repas qu'il avait résolu de faire des remontrances et qu'on n'avait qu'à se mettre en mesure de les accueillir solennellement.

— Remonte, mon ami, remonte, dit Guillotin, ne te gêne pas ; mais tu feras mieux d'attendre que nous ayons déjeuné. Que nous donnes-tu, ce matin ? je suis bien dégouté du pingouin ; ah ! Pailletlé, tu nourris bien mal ton gouvernement qui te nourrit pourtant du lait des saines doctrines.

Pailletlé m'engage sans rien dire, à son tour toutefois, car Ledrôle présentait d'abord les meilleurs morceaux à M. le président et choisissait après.

— Quand on eut mangé, Guillotin voulait rire, mais le plaignant revenant à son propos :

— Voyons, dit le président, les remontrances de Pailletlé.

— Elles ne seront pas longues, j'ai seulement à dire que je travaille trop, par la raison que vous ne faites rien ; qu'il y a entre nous l'égalité de l'âne à son maître. J'ai les charges, vous les biens, ce train-là me blesse.

— Voilà parler bien insolentement, dit Ledrôle.

— Tais-toi, lui dit Guillotin, la modération sied à l'autorité, même quand on en manque envers elle. Je, vous donne à savoir, citoyen Pailletlé, que tous les états du monde, démocratiques ou non, en usent comme nous. Les magistrats gouvernement, le peuple laboureur, fabricant et trafique. Les arts libéraux même lui sont permis. Qui l'empêche, Pailletlé, de cultiver les arts libéraux ? Oh ! que l'on dit bien que les peuples sont indociles ! que devenait le peuple romain en désaccord avec les magistrats ? il se retirait sur le mont Aventin et déchirait le sein de la patrie. Je conclus, Pailletlé, qu'il faut rentrer dans le devoir.

— Vous m'aidez à tailler mes bûches ?

— Mon ami, considère la loi des capacités que tu connais bien. Voudrais-tu qu'un homme comme moi, qui se pique de hautes spéculations et dont la force d'esprit s'est accrue aux dépens du corps, voudrais-tu que ton supérieur à tous égards consumât son temps en quelque basse besogne ? J'en dis autant de Ledrôle, qui aspire à me comprendre et qui peut-être y réussira. La nature en te refusant les dons de l'esprit, t'a prodigué ceux de la matière ; tu as le poignet ferme et les reins robustes, c'est à toi de charpenter.

— Et vous ne donnerez point un coup de main.

— Non, en vérité, car nous ne saurions renverser les lois de la nature.

— Oh ! bien, dit Pailletlé, je me retire sur le mont Aventin.

Cela dit, il disparut, laissant les magistrats fort pantois, car ils prévoyaient qu'il se suffirait bien à lui-même, non pas à eux ; là-dessus, ils tinrent conseil, mais ils ne trouvaient nul expédient ; tandis qu'ils consultaient, la nuit vint, et tout ensemble l'heure du souper. Pailletlé n'était plus là pour fournir ses œufs de tortue. Il fallut se coucher sans souper, chose toujours cruelle pour des législateurs. Ceux-ci, d'ailleurs, ne savaient ni fermer ni fortifier les palissades qui mettaient, la nuit, la commune à l'abri des bêtes.

Une nuit qu'on passe l'estomac vide et l'œil ouvert est d'ordinaire assez mauvaise. Les roses du matin ne furent pas plus riantes. L'après-midi se fit sentir, aiguës de frais, et rien à friser, comme la veille. Guillotin fut d'avis que la situation n'était plus tenable, et Ledrôle s'écria qu'un tel outrage à la foi jurée criait vengeance.

— Mon président, écoute, Pailletlé est vigoureux, je l'avoue, il nous rosserait l'un et l'autre séparément ; mais à nous deux nous le materons. L'union fait la force, les pièces de deux sous le disent en France. Tel que tu me vois, j'ai appris la savate du temps que j'étais à Paris le droit des gens. Dans les émeutes, j'ai assommé un grand garde municipal d'un seul coup de pavé. Il est vrai que je lançais ma pierre d'un sixième étage. Toi-même, tu manies la canne plombée non moins légèrement que la plume ; tu connais l'escrime du bâton, et quoique tu sois entré en connaissance par les épaules, ces premières expériences ne marquent que mieux ; Pailletlé se révolte, déclarons-lui la guerre.

— Il est vrai que, malgré ma répugnance, c'est le seul parti qui nous reste. Tout gouvernement a le droit de se conserver ; c'est une maxime qu'on n'apprécie que lorsqu'on gouverne. Prenons des armes pour le maintien des lois, Ledrôle, et de la cuisine.

Ils prirent des crocs qui leur tombèrent sous la main et se mirent en quête de Pailletlé.

Comme l'île n'était pas grande, ils l'avisèrent bientôt, perché sur un morne, où il s'était fortifié, muni de cailloux. Mais Guillotin s'avança d'un air attendri :

— Mon ami Pailletlé, les bons sentiments que nous t'avons voués veulent que j'emploie premièrement les moyens de persuasion. Je te somme, par trois fois, de ne plus former d'atrocités séditieuses ; tu me fais faire le métier d'un commissaire de police, ce que tu auras à te reprocher. Ne nous réduis point à employer la force. Si tu es vaincu, comme je l'espère, tu t'exposes à la rigueur de nos lois. Nous en f-rions tout exprès. Descends de bonne grâce, et embrassons-nous.

— Scélérat ! s'écria Pailletlé, tu n'as que faire de bavarder. Je ne veux répondre à tes raisons qu'à coups de cailloux, qui les valent bien.

— Ledrôle ! je te prends à témoin de l'obstination du rebelle. En avant !

Ledrôle ne se pressait point de prendre le premier rang ; néanmoins, s'appuyant l'un sur l'autre, ils firent mine d'escalader ; mais Pailletlé, jouant des mains comme une baliste, ils reçurent en un clin d'œil une grêle de pierres qui les mit en déroute.

Ils se retirèrent au loin pour se panser mutuellement et reprendre meilleur conseil sur l'attaque. Mal servis par la force, ils ont recours à la ruse. C'était l'avis de Ledrôle de quitter en apparence les hostilités et de s'embarquer un jour ou l'autre pour tomber à l'improviste sur l'ennemi. Guillotin approuva cette tactique, laquelle ne réussit que trop.

Pailletlé, qui travaillait sur nouveaux frais pour son compte, fut surpris tout endormi et tout courbaturé du travail de la veille. Le malheureux n'eut pas le temps de se mettre en défense. Ses amis le lièrent et le chassèrent devant eux comme une bête de somme.

Ce n'était pas tout de le prendre, on voulait le juger, et les juges, épouvantés des périls qu'ils avaient courus, ne trouvaient point de châtement digne de tels forfaits. On parlait d'infermer le coupable dans une caverne, de le dompter par la faim comme les bêtes farouches, ou de l'exposer à l'antépeprie de l'air au bout d'un piquet. Pailletlé, qui les entendait débâbler, prit la parole d'un accent pitoyable :

— Mes bons amis, puisqu'il est écrit que je dois vous servir, attendez que vous êtes deux et que je suis seul, autant vaut que j'en prenne aussitôt mon parti. Vous voulez me mettre au carcan jusqu'à ce que je m'amende ; n'en prenez pas la peine, me voilà tout amendé. Qu'ai-je de mieux à faire ? Et quand vous n'avez tenu quelque temps à jeun au bout d'une perche, le ménage n'en ira pas mieux.

— Oui, mais quel garant ? dit Ledrôle.

— Je vous donnerais ma parole d'honneur, si vous saviez ce que c'est. Quel garant, mon Dieu ! ce poteau, ces triques, mon intérêt ! N'avez-vous pas toujours raison de moi, étant deux ?

— Il a raison, dit Guillotin ; va, Ledrôle, détache-le, aussi bien nous n'aurions pas encore à dîner aujourd'hui, et la case est toute malpropre depuis que ce rebelle se refuse à la nettoyer. Mais, par exemple, dit-il au coupable, te voilà déchu de tes droits civils, dont tu as mal usé.

— Passe pour cela, dit Pailletlé ; je supporterai cette perte comme je pourrai.

Ledrôle alors défit les liens du coupable ; ce ne fut point sans lui donner sur les épaules par un reste de poltronneries tournée en colère.

— Ah ! monsieur le séditieux ? Voyez ce qu'on y gagne ! Humiliez-vous faux démocrate ! Rendez grâce à la clémence de son excellence, de sa grandeur, de sa sublimité M. le premier président !

— Tant qu'il vous plaira, disait Pailletlé gémissant ; je m'humilie, seigneur président ; et vous, sublime Ledrôle, je suis votre valet ; c'est assez frapper.

— Voilà parler, dit Guillotin ; notre frère égaré me paraît suffisamment convaincu des droits et devoirs du citoyen dans les saines règles de l'égalité. Dinons.

A dater de ce jour, Pailletlé en effet fut édifié sur la liberté véritable, comme l'entendaient ses démocratiques amis.

On peut prévoir les suites de cet incident, qui ne fit qu'aggraver l'oppression, résultat commun des révoltes qui ne triomphent point. La chaîne de Pailletlé alla se resserrant jusqu'à des excès peu croyables pour des gens qui ne savent pas ce que peut le zèle de la liberté quand il tombe en certaines têtes. L'ancien étudiant fut le valet, l'esclave, le nègre, la bête de charge de ces mêmes amis qui lui trouvaient tant d'esprit pour un hol de punch. Il était obligé de les émuquer durant leur sommeil, et s'ils venaient à sortir il leur tenait étendu sur la tête un parasol de feuilles, ouvrage de ses mains.

Tandis que ce modèle des gouvernements s'établissait tout doucement dans l'île, le brick la Chimère poursuivait son voyage, sans plus s'inquiéter de ses passagers que des neiges d'autan. Le capitaine Latrique était homme de tête, et

quand il avait une fois corrigé les gens, il n'y regretait rien. C'était d'ailleurs sa dernière course, ses affaires le devant retenir plusieurs années à Batavia. Il arriva, par suite, qu'il céda la Chimère à son second qui devait retourner en France, et qui était son meilleur ami, malgré les fumées passagères que le vin soulevait entre eux. Sur le point du départ, M. Latrique, par grande condescendance, s'avisait que ses démagogues étaient peut-être suffisamment corrigés, et dit au second qu'il le pria, la chose coûtant peu, d'y regarder en passant ; et là-dessus lui donna ses instructions.

Mais quoi ! si s'écoula quinze mois encore avant que le navire, reparti de Batavia, fût en vue de l'île !

La Chimère s'arrêta dans le même endroit, à peu près, que la première fois. Le nouveau capitaine croyait nos gens morts ; toutefois il fit mettre une embarcation à la mer et la monta lui-même avec quelques hommes.

Ne voyant sur la côte nulle trace d'habitation, ils allaient, sans beaucoup d'espoir, s'enfoncer plus loin, quand ils virent au bord de la mer, au bout d'un grand poteau et sur une étroite traverse simulait assez un gibet, une figure humaine accroupie, mal couverte d'herbages, horrible à voir, dans la plus grande immobilité, et tenant une manière de grande ligne dont le bout trempait dans l'eau.

Le malheureux Pailletlé, car c'était lui, ramené au bruit des voix, fut saisi d'épouvante à la vue de ces étrangers. Le costume d'Europe ne le rassurait pas, depuis ses expériences avec ses amis. Ces gens d'ailleurs, étaient armés ; l'un d'eux lui dit en français :

— Hé ho ! l'ami, que faites-vous là !

— Bon ! dit Pailletlé, vous venez de l'effaroucher. Il était superbe et je n'ai rien pris encore. C'est, vous dis-je, le plus subtil des poissons. Je pêche, comme vous voyez, sans faire de mal à personne.

— Quelle horrible posture est-ce là ?

— C'est encore, en ce pays, mon passe-temps le plus agréable.

— Vous badinez, mais descendez qu'on vous parle.

— Je ne badine pas : je suis attaché.

— Attaché ! par des sauvages ?

— Oui, et de plus mes frères et concitoyens, mes égaux devant la loi.

— Cet homme est fou, dit le subrécargue. Si c'est un châtiment qu'on vous fait subir, il faut que vous ayez commis une terrible action.

— Il est vrai que j'ai laissé brûler une omelette d'œufs de tortue destinée à ces messieurs. L'œuf de tortue est tendre à la cuisson. Je m'y trompe toujours.

— C'est pour cela qu'on vous empale ?

EDOUARD OURLIAC.

(La fin prochainement.)



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 13 JUIN 1848.

COLONISATION.

L'Association des établissements Canadiens des Townships s'est adressé il y a quelque temps à l'Exécutif, lui a fait connaître son existence, l'objet et le but de sa fondation et lui a demandé ce que le gouvernement était disposé à faire pour promouvoir les vues et les objets de la dite Association.

L'Exécutif vient d'envoyer la réponse, que nous publions plus bas et qui sera lue, sans doute, avec une bien vive satisfaction. Cette réponse contient l'expression franche et sincère du désir ardent et de la détermination de Son Excellence le Gouverneur-Général et de ses ministres responsables de favoriser autant qu'il est en leur pouvoir la colonisation et l'établissement des terres incultes de la Couronne. Le fait est que depuis la formation de la présente administration, le gouvernement était occupé du projet de Colonization, qu'il fait connaître aujourd'hui au public par la voie de l'Association des Etablissements Canadiens des Townships. Ce projet est très libéral. Les promesses faites par le gouvernement et les engagements qu'il prend sont de nature à satisfaire les plus hautes espérances de nos populations à ce sujet.

Nos lecteurs remarqueront qu'au commencement de ce document, le délai apporté à la communication des intentions du gouvernement est suffisamment expliqué. Ces explications font voir l'injustice et le manque de raison de certaines gens qui font entendre d'incessantes clameurs si tout ne se fait au premier signe de leur volonté. Ces gens ne paraissent pas comprendre les charges et les devoirs d'un gouvernement. Pour eux il faudrait en un clin-d'œil réduire les idées en pratique, sans tenir compte du temps, du lieu et des circonstances.

Il fallait quelque temps à notre administration pour mûrir son plan actuel de colonisation. Ce temps comme on peut le voir, a été bien employé. Nous pouvons aujourd'hui féliciter le pays sur une mesure pratique s'il en fut jamais, qui tend à favoriser si bien l'établissement, sur les terres incultes de la Couronne, de la population surabondante de nos paroisses. Son Excellence le Gouverneur-Général se plaît à reconnaître que personne n'a plus de droits aux avantages du projet actuel de colonisation, "que les descendants des premiers colons dont les patients et persévérants travaux en temps de paix et la bravoure en temps de guerre ont tant fait pour l'avancement et la défense de cette partie des domaines de Sa Majesté."

Le Gouverneur-Général exprime encore dans d'autres parties de sa réponse les dispositions bienveillantes des autorités Impériales et Provinciales à notre égard et nous dit que le gouvernement a droit de réclamer aujourd'hui la plus entière confiance de la part de la sincérité de ses déclarations. Nous nous réjouissons de tout notre cœur d'entendre ces paroles tomber de la bouche du représentant de notre Souverain. Nous les croyons lites honnêtement et sans arrière-pensée, et nous ne doutons nullement que le peuple canadien les accueillera avec une bien vive satisfaction et avec reconnaissance. Il est temps que la confiance renaisse entre les gouvernants et les gouvernés de ce pays. Notre cher Canada, si longtemps tourmenté par les troubles et les discordes politiques a besoin de se reposer, de se remettre des agitations de la tourmente.

Il lui faut le calme et la paix pour retrouver ses forces épuisées dans les luttes passées, ranimer son commerce et son industrie, développer ses richesses, avancer enfin sa condition morale et matérielle. Le triomphe des principes libéraux et l'avènement au pouvoir de la présente administration a été le premier pas dans cette voie nouvelle et nous sommes entrés. Les déclarations solennelles du gouvernement sont aujourd'hui de nouvelles garanties pour l'avenir. De semblables déclarations sont très honorables pour notre nationalité. Elle parle plus haut que toutes les déclamations de ceux qui jettent encore des cris de haine et de guerre, pour pêcher en eau trouble. Nous espérons que tous les hommes bien pensant comprendront les circonstances avantageuses dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui placés, se rallieront autour du présent gouvernement canadien, et le soutiendront dans la ligne de conduite qu'il s'est tracé, aussi longtemps que cette ligne de conduite sera franche, honnête, libérale et également juste pour tous les habitants du pays.

BUREAU DU SECRÉTAIRE. }
Montreal, 10 juin, 1848. }

A sa Grandeur, Monseigneur l'Evêque de Montréal, etc., etc.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur, par ordre du gouverneur-général, de vous adresser la réponse de son excellence, au mémoire du président et des officiers de l'association des établissements canadiens des townships.

Son excellence se flatte que la vaste importance du sujet, la variété des informations que sa considération demandait, la nécessité de bien peser les principes énoncés dans le mémoire, la longue discussion de ses plans dans laquelle le comité est entré, jointes au désir de son excellence, que la réponse au mémoire fût claire, précise et satisfaisante, expliqueront suffisamment le délai qui a été apporté à la communication des intentions de son excellence, au sujet de la pièce importante qui lui a été soumise de la part de l'association.

Son Excellence est d'avis que la prospérité et la grandeur futures du Canada dépendront beaucoup du parti que l'on tirera des terres maintenant vacantes et improductives, et Son Excellence pense que le meilleur usage que l'on en puisse faire est de les couvrir d'une population de colons industriels, moraux et contents.

Cette opinion bien forte chez elle, ne peut que faire vivement regretter à Son Excellence de voir l'ancienne tenure seigneuriale qui, telle qu'introduite à l'origine de l'établissement du pays, avec des dispositions destinées à assurer aux censitaires une part juste et libérale de protection, en même temps que leurs droits et leurs propriétés, paraissait si propre à rendre l'acquisition si facile à la population agricole, à éprouvé de tels changements dans son opération pratique qu'elle ne produit plus cet heureux effet, et est devenue de fait une source abondante de plaintes ; mais en outre que la commutation de cette tenure en tant qu'elle a eu lieu, de même que le système de concession des terres ci-devant établi par le gouvernement impérial, ont tous deux tendu à amener l'accaparement de vastes étendues de terre, dans les mains d'hommes qui ne les occupent ni ne les cultivent, de sorte que cette province présente le spectacle extraordinaire et anormal d'une population rurale surabondante et émigrante, dans un pays possédant des terres incultes et fertiles à la fois, suffisantes aux besoins des anciens habi-

tants et des immigrés pour un grand nombre d'années à venir.

Les concessions primitives de terres en fiefs ou seigneuries en Canada, faites par les rois de France, le furent évidemment dans la vue de faciliter l'acquisition des terres à la population agricole ; mais les seigneurs, là même où l'on conserve la tenure seigneuriale, trouvent moyen de rendre vaine la protection établie en faveur des censitaires. Les seigneurs qui ont commué deviennent en apparence maîtres absolus du sol, dans lequel les censitaires avaient peut-être plus d'intérêt qu'eux mêmes ; et les concessionnaires ou acheteurs de terres du gouvernement dans les townships, quoiqu'à en juger par les règlements consignés aux archives, les concessions et ventes aient toujours été faites dans la vue de favoriser les établissements, ont réussi de même à frustrer cette intention. Tous ces gens sont intéressés à élever le prix de la terre, et à faire tourner le travail de chaque colon et cultivateur au profit des propriétaires des terrains incultes, le prix des terres haussant à mesure que les défrichement s'étendent. C'est ainsi que l'objet de la plus haute importance publique, savoir l'expansion facile et rapide de la population sur la surface du pays, se trouve sacrifié aux intérêts de ceux qui spéculent sur les besoins de la population. Les moyens de cette population d'acheter des terres ne répondant pas à l'attente des grands propriétaires, il en est résulté un trop plein d'habitants dans les parties concédées et cultivées, et comme conséquence ultérieure, il paraît que la jeunesse s'est mise à émigrer.

Le gouvernement possède comparativement, qu'une petite portion de territoire près des établissements, mais il lui en reste cependant encore assez entre les mains pour suffire à un mouvement important, dans lequel les habitants de cette section de la province sont vivement intéressés. Son Excellence me charge de vous dire que Sa Majesté la Reine a vivement à cœur le bien-être de ses sujets canadiens d'origine française et rien ne serait plus agréable à Son Excellence que de pouvoir informer notre Souverain que son gouvernement a pu introduire des mesures qui auront tendu à leur donner des facilités de devenir propriétaires dans leur pays natal. Car en même temps que le Canada offre une nouvelle patrie à l'émigré du Royaume-Uni, et qu'il est évidemment de l'intérêt de ce pays que sa population s'accroisse et s'étende par tous les moyens possibles sur toute l'étendue de son territoire, aucune classe, à l'avis de Son Excellence, n'a plus de droit aux avantages de cette extension que les descendants des premiers colons dont les patients et persévérants travaux en temps de paix, et la bravoure en temps de guerre, ont tout fait pour l'avancement et la défense de cette partie des domaines de Sa Majesté.

Les maux auxquels j'ai fait allusion plus haut comme découlant d'une disposition mal avisée des terres coloniales, paraissent à Son Excellence avoir eu pour cause principale la délégation de pouvoirs qu'en justice pour le peuple le gouvernement aurait dû conserver dans ses propres mains. En effet, de cette manière, des particuliers ou des compagnies ont été interposés entre le gouvernement et les colons, l'objet avoué de cette interposition étant bien l'avancement des établissements, mais le mobile des interposés étant de faire servir l'établissement du pays à des fins de lucre aux moyens de la position que le gouvernement était induit à leur faire.

Dans la partie occidentale de la province, le mal des grandes concessions de terres incultes a existé, quoiqu'à un moindre degré que dans cette section ; mais il disparaît rapidement, en partie par suite du prix des terres qui est devenu assez élevé pour induire les propriétaires à vendre, et en partie par suite de la taxation municipale, qui tout en faisant contribuer les terres incultes aussi bien que les terres cultivées aux améliorations publiques, rend réellement onéreux au propriétaire la longue possession de grandes étendues de terres incultes.

Jusqu'au, dans cette partie de la province, il peut être d'accord avec le sentiment public, ou jusqu'au il peut être désirable de faire contribuer les propriétaires de terres incultes, ainsi que les seigneurs, aux dépenses en améliorations locales, de manière qu'il devienne de leur intérêt de se dessaisir de la propriété, et de la placer dans des mains qui la peupleront et la rendront productive, c'est en ce point sur lequel Son Excellence n'est pas appelée à prononcer une opinion dans la présente communication. Je dois me renfermer dans le sujet de la disposition des terres qui restent encore entre les mains du gouvernement, dans la régie desquelles Son Excellence conçoit qu'il est de son devoir de redoubler de vigilance en vue des intérêts de la classe des cultivateurs qui voudront les occuper ; et en ne se déchargeant par aucune délégation d'autorité, des devoirs et de la responsabilité qui appartiennent au gouvernement.

Dans le Mémoire auquel, par ordre de Son Excellence, j'ai l'honneur de répondre, on suggère que le gouvernement concède promptement les terres non-concédées appartenant au ci-devant ordre des jésuites, et cela à des taux de

rentes modérées, affranchissent ces terres au moyen de dispositions législatives du droit de Lods et Ventes en cas de mutation.

Son Excellence me charge d'observer sur ce sujet, qu'elle regarde les terres appartenant au ci-devant ordre des jésuites comme dévouées à une fin spéciale dans le Bas-Canada. Recommander au Parlement l'abolition du Droit de Lods et Ventes, serait en pratique recommander la suppression du fonds, que ces terres étaient destinées à produire : l'affranchissement des terres qui restent à concéder de l'imposition des Lods et Ventes, ne pourrait guère s'accomplir sans créer une réclamation irrésistible à une pareille faveur chez les censitaires des terres déjà concédées. Et Son Excellence a peine à croire que l'Association que préside Votre Grandeur ait eu en vue d'abandonner, au point que le langage du mémoire semblerait l'indiquer, un fonds ainsi destiné à une fin particulière. Mais si Son Excellence doit comprendre que l'on recommande la prompte concession des terres dans les seigneuries appartenant au ci-devant ordre des jésuites, à des rentes fixes d'après les anciennes lois du Bas-Canada, savoir à des rentes qui ne doivent pas être augmentées par suite des travaux des censitaires actuels sur les terres établies, ceux qui, pour le placement de leurs familles, sont les plus intéressés dans les nouvelles concessions; si par rentes modérées Son Excellence doit entendre des rentes fixes au taux le plus bas possible compatible avec la conservation du fonds spécial pour le prélèvement duquel les terres sont entre les mains du gouvernement comme un dépôt sacré, et si en parlant de l'affranchissement de la charge des Lods et Ventes, il est permis à Son Excellence de comprendre qu'on demande seulement que la commutation des droits de la Couronne s'obtienne aux termes les plus faciles et les moins onéreux, compatibles encore avec l'existence du fonds spécial, s'il en est ainsi j'ai reçu ordre de vous dire que les vues de l'Association rencontrent le plein et cordial concours de Son Excellence.

Les ordres nécessaires ont déjà été donnés pour l'arpentage des terres non-concédées dans les Seigneuries appartenant au ci-devant ordre des jésuites, situés dans le Comté de Champlain et les agents du gouvernement ont reçu injonction de concéder aussi promptement que possible. Dans ces concessions on entend astreindre rigoureusement les concessionnaires à tenir feu et lieu, de manière à prévenir tout accaparement qui permettrait à des particuliers de faire un profit en s'emparant de grandes étendues de terre. Et j'ai ordre d'assurer Votre Grandeur de la disposition entière du gouvernement à introduire dans le système toute amélioration qui paraîtra désirable dans son opération. Ainsi, en autant que le devoir de l'Exécutif à l'endroit du fonds des biens des jésuites pourra le lui permettre, les Seigneuries entre les mains du gouvernement seront subordonnées au bien public, et l'on y évitera les maux dont le mémoire de l'Association présente une si vive peinture.

Une seconde proposition du mémoire, c'est que la colonisation ait lieu dans la partie de la Province communément appelée les Townships. La plus grande partie des terres vacantes dans cette section du pays, Son Excellence regrette de le voir, est sortie des mains du gouvernement; mais c'est depuis longtemps le désir de Son Excellence que ce qui en reste à la Couronne soit livré aux fins d'une active colonisation. Ce fut sans doute dans cette vue que le gouvernement, il y a quelques années, obtint de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique la remise de six cent mille acres de terre dans les comtés de Sherbrooke et de Mégantic, et dans ce voisinage le gouvernement a maintenant à sa disposition au delà d'un million d'acres de terre. C'est pour Son Excellence un sujet de satisfaction bien grand de voir que les vues de l'Association s'accordent presque entièrement avec les plans d'établissement que Son Excellence a été avisée d'adopter pour ce voisinage; et elle me commande de vous exposer le détail de ces plans, et d'informer Votre Grandeur qu'on travaille à leur exécution avec toute la diligence possible.

On communiqua à cette étendue précieuse de terre de Montréal, du St. Laurent vis-à-vis des Trois-Rivières, et de Québec par des chemins en état de presque entier achèvement jusqu'aux limites des terrains en question, qui ainsi de tous ces points, se trouvent accessibles aux colons, à peu de frais.

Le statut qui règle la concession des terres publiques, met au pouvoir du gouverneur-général en conseil d'accorder aux défricheurs, sur les grands chemins publics ou dans leurs environs, des lots n'excédant pas en quantité 50 acres chacun.

Ce pouvoir a mis le gouvernement dans le Canada Occidental, en état de commencer et de poursuivre, dans une partie du territoire inétabli de la Couronne, un système de colonisation qui, jusqu'à présent, a produit les plus heureux résultats; et on a désiré étendre le même plan, qui s'accorde presque à tous égards avec celui que propose l'Association, au territoire dont il est parlé plus haut, où même l'on en a fait une fois l'essai, mais avec un succès très limité, faute de la coopération de personnages marquants et influents comme Votre Grandeur, et les fondateurs de l'Association que vous présidez, ou par d'autres causes dont il n'est pas besoin de s'enquérir maintenant.

La première opération à faire sous ce plan sera l'achèvement des voies de communication avec les lignes extérieures du territoire; la seconde, l'ouverture de quelques chemins principaux à travers ces terrains.

Le chemin Lambton qui ouvre la communication depuis les limites orientales du territoire à l'extrémité du lac St. François, jusqu'aux lignes de chemin sur les rives de la Chaudière conduisant à Québec, doit être ouvert de façon à faire communiquer entre l'extrémité du lac St. Fran-

çois et le chemin d'Otter Brooke, distance de dix-neuf milles. L'intention du gouvernement avec les mêmes motifs à sa disposition n'est pas d'y faire un bon chemin, mais seulement de venir à l'aide des colons en leur rendant à peu près seulement praticable, ce qui se peut faire en abattant les arbres à la largeur d'une chaîne ou soixante-six pieds anglais, en faisant brûler les arbres abattus, et en débarrassant le terrain destiné au chemin. C'est une opération à laquelle les colons pourront être employés, travail cependant sur lequel un petit nombre seulement pourra compter et pour un court espace de temps. En ouvrant ainsi un chemin, en jetant sur les cours d'eau pas ponts d'une construction peu dispendieuse, et en faisant des chaussées dans les endroits marécageux, on peut à peu de frais ouvrir une voie de communication, sur laquelle on placera les colons. On arpentera de chaque côté du chemin une double ligne de lots de cinquante acres ou soixante arpents, qu'on livrera immédiatement au défrichement.

On ne se propose de faire aucune distinction entre ceux qui sont capables de payer pour la terre et ceux qui ne le sont pas, en autant qu'il s'agira des octrois de cinquante acres : chaque habitant mâle âgé de vingt-et-un ans qui sera admis à s'établir sur le territoire, aura droit à cette quantité de terre.

Mais comme il n'est actuellement à désirer que les colons soient tous ou en très grande partie de l'espèce de ceux qui ne peuvent payer pour leurs terres, on se propose de laisser aux colons qui voudront en profiter, la liberté ou l'occasion d'acheter au comptant les lots vacants voisins jusqu'à la concurrence de 150 acres. Le prix pour les défricheurs sera fixé à l'acre payable en argent ou en scrip de terre.

Comme il y aurait évidemment de l'imprudence à s'établir en ces terres sans avoir les moyens de se procurer les choses nécessaires à la vie, jusqu'à ce que le sol puisse fournir la subsistance, l'Agent recevra instruction de s'enquérir des moyens de chaque individu qui se présentera pour avoir des terres. Comme renseignements sur ce point, les certificats de la société et de ses officiers auront une grande valeur, attendu que les membres de la société connaîtront probablement les chances de succès avec lesquelles les colons commenceront leurs opérations, et seront en état de leur expliquer le danger d'entreprendre un établissement sur les terres incultes sans avoir quelques moyens à sa disposition.

L'Agent recevra instruction de réserver des sites pour églises, écoles, villages et moulins. Les premiers seront octroyés, et les villages et moulins seront établis et disposés de façon à s'assurer qu'ils serviront à l'usage auquel ils seront destinés, et qu'ils ne tomberont pas en monopole.

On va ouvrir aussi immédiatement avec une double rangée de lots de 55 acres, un de chaque côté, un autre chemin à travers le centre du territoire, et formant communication entre le lac Mégantic et le chemin Gosford, distance de quarante-deux milles.

On tracera des lignes ou chemins pour communiquer entre les lots de la profondeur et le principal chemin mais l'ouverture et la confection en devront être laissées au travail et à l'énergie des colons eux-mêmes.

Les colons ayant des familles où se trouveront plusieurs garçons au-dessus de l'âge de 21 ans, pourront, s'ils le désirent, avoir leurs lots critiques les uns aux autres.

L'Agent recevra instruction de placer chaque colon en son lot, et d'y entrer son nom dans un registre, dont il tirera ses rapports au Bureau des Terres de la Couronne. Le colon recevra un billet de location qui l'autorisera à occuper le lot qui lui aura été assigné, mais à la condition irrémédiable de tenir feu et lieu, et avec la certitude que s'il abandonne le lot en aucun temps avant l'époque où il aura droit à sa patente, la terre sera tout de suite concédée ou vendue à un autre colon.

Chaque colon aura droit à sa patente en produisant un certificat de l'Agent du gouvernement établissant qu'il a défriché et rendu propre à la culture seize acres de terre.

On accordera au colon, pour faire ce défrichement quatre années à compter de sa première occupation.

Ceux qui achèteront des terres seront tenus, dans les quatre ans, à défricher et rendre propre à la culture un dixième de toute la quantité achetée, et ne recevront de patente que lorsque cela aura été fait.

Si les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres aiment mieux résider en un seul lot, au lieu d'occuper les divers lots, cela sera considéré comme tenant feu et lieu sur ces divers lots, mais il faudra que les défrichements voulus se fassent sur chaque lot octroyé.

Le gouvernement ayant ainsi préparé les voies aux commencements d'établissement du territoire et étant préparé à étendre l'opération du plan aussi rapidement que possible, acceptera, il sollicite même la coopération de l'Association. Il n'est pas au pouvoir du gouvernement pas plus qu'il ne lui siedrait d'établir aucune distinction soit en faveur des colons recommandés par l'Association, soit en faveur d'aucune classe des sujets de Sa Majesté; mais les avantages supérieurs que possédera la classe d'habitants que la société se propose de favoriser, et qui sont sujets de Sa Majesté, la mettront en état de rendre la colonisation, en pratique, tout ce qu'elle peut désirer de mieux, et, en eût-il le pouvoir, il ne serait nullement nécessaire que le gouvernement intervint dans les arrangements de l'association pour le bien des colons.

Il est de la plus haute importance qu'il soit pourvu à l'instruction religieuse et morale des colons; mais le gouvernement n'a aucuns moyens à sa disposition pour cette fin hors ceux

établis par la loi. Les encouragements, les efforts bienveillants de Votre Grandeur et de vos excellents associés feront, pour avancer le bonheur et la condition morale de la population future de l'établissement, plus qu'on ne saurait attendre d'aucune intervention gouvernementale; et je suis chargé d'exprimer la vive satisfaction qu'a éprouvée Son Excellence des sentiments nobles et désintéressés que contient votre mémoire sur ce sujet.

Ce serait en vain que le gouvernement offrirait des occasions d'établissement sur des terres incultes, si le peuple en grand nombre ne voulait en profiter. De fait, il n'y a rien d'important à accomplir à cet égard sans union et concentration d'efforts.

En comparant la marche proposée du gouvernement à l'égard des terres seigneuriales appartenant au ci-devant Ordre des Jésuites, et celle qu'il est disposé à suivre à l'égard des terres de la couronne non encore appropriées, Votre Grandeur comprendra que dans les cas où le gouvernement se trouve dépositaire de fonds spéciaux, il n'est pas préparé à sacrifier ces fonds à la politique générale du pays, ce qui serait l'équivalent d'une confiscation indirecte : le même principe s'appliquera aux terres appropriées aux Réserves du clergé, de même qu'à celles faites pour les sauvages, les écoles, et autres appropriations spéciales.

Mais dans ces cas le gouvernement n'est pas prêt à admettre qu'il y aurait justice ou saine politique à prendre l'avantage de grandes possessions territoriales, appropriées à une fin particulière, pour les administrer en vue d'une hausse considérable dans les prix. Il est prêt à admettre, et, en autant qu'il est en lui, de suivre en pratique le principe, que ce serait outrer le devoir d'administrateur d'un fonds spécial, un procédé d'une utilité douteuse dans le cas d'une administration particulière, et tout-à-fait impolitique et injuste lorsque le gouvernement est administrateur, que de faire du travail et de l'industrie des premiers acquéreurs et cultivateurs, un moyen d'augmenter notablement le prix des terres qui restent, offrant ainsi aux premiers acquéreurs et colons la perspective décourageante de difficultés croissantes à se procurer un voisinage, et les voyant par là à un isolement prolongé et à tous les désavantages qui en résultent.

Administrées d'après aucun autre principe, les appropriations spéciales de grandes étendues de terre, deviennent un vrai grief pour leur voisinage; mais quand dans la disposition de ces terres on a égard, autant qu'il convient aux intérêts de la société entière, on peut conserver le fonds spécial sans donner lieu à aucun mal important, ou à de justes sujets de plainte.

Quant aux terres de la couronne, le gouvernement est disposé à ne pas les regarder comme une source bien considérable de recette pour les fins ordinaires du revenu. L'expansion de la population dans des conditions de bien-être et d'indépendance, l'accroissement en nombre du peuple de la province, et l'augmentation qui en résulte dans la force et les ressources publiques, sont des objets d'une plus haute considération que tout ce qu'on peut retirer du prix de vente des terres de la couronne. On disposera donc de ces terres principalement en vue de l'établissement du pays, et le prix que l'on se propose d'exiger est plutôt destiné à servir comme un des moyens d'attendre ce but, et de décourager les infractions frauduleuses des règlements passés pour assurer l'établissement et l'occupation des terres. La vaste quantité de droits à des terres émanés en faveur de personnes sans intention de s'établir, mais avec lesquels il fallait conserver la foi du gouvernement, lesquels droits ont été convertis en scrip de terre, a empêché jusqu'à présent les ventes des terres d'être pécutiairement productives. Mais lorsque ce scrip aura été absorbé en paiements de terres de la couronne, celles-ci produiront probablement un revenu qui dans les mains de la législature pourra être employé à aider l'établissement du pays, et d'autres fins intéressantes et importantes.

Lorsqu'on voudra commencer des établissements sur de grandes étendues de terres du gouvernement, les premiers occupants auront à lutter contre de grands désavantages; il leur faudra tirer leurs approvisionnements de loin, et ouvrir des communications. Le gouvernement se propose de se charger du premier travail, consistant à tracer et ouvrir les grands chemins, de manière à les préparer à l'action de la nature, et aux améliorations graduelles qu'y feront les habitants. La première population d'un territoire sera dirigée sur ces lignes de chemins. Exiger un prix pour les terres qu'occuperont les premiers colons, serait ajouter à leurs difficultés, et leur ôter des deniers dont on ne saurait faire un meilleur usage qu'eux-mêmes. Mais lorsque les terres sont données, on peut s'attendre à ce que tous les moyens seront employés pour éluder l'obligation de tenir feu et lieu. Il y aura trop de motifs à simuler l'intention d'occuper les terres pour se fier à de simples expressions d'intention. C'est pourquoi, il faudra qu'il y ait des agents résidents, revêtus du pouvoir de disposer immédiatement des terres abandonnées par les gens faisant profession de vouloir s'y établir.

Les terres au voisinage des grands chemins une fois occupées, l'occupation de celles situées aux environs devient comparativement facile; c'est pourquoi il ne serait pas convenable de dépenser les modestes ressources annuelles, dont on peut disposer pour l'établissement du pays, à ouvrir des chemins. Les colons eux-mêmes ayant les grandes voies de communication ouvertes, l'établissement une fois en progrès peut accomplir cet objet. Lors qu'il aura pris assez de développement pour être représenté en parlement, et pour contribuer au trésor public par la taxation ordinaire, il aura droit alors de partager la considération du gouvernement et de la législature avec la partie peuplée du pays.

Après le premier établissement sur les gran-

des lignes de communication, la terre aura acquies une certaine valeur dans les environs; il paraîtrait donc juste d'exiger un prix fixe, afin qu'en définitive les finances du pays ne souffrent plus de l'administration des terres incultes.

La modicité du prix ne manquera guère d'exciter la spéculation et l'accaparement, qui ont fait jusqu'à présent avorter toutes les tentatives de colonisation rapide. Il n'y a pas besoin de chercher un préventif à ce mal, lorsque le prix demandé est l'équivalent de la terre. Mais lorsque la terre est en valeur croissante au moyen des défrichements, et que les prix du gouvernement ne suivent pas cette valeur progressive, les acheteurs par spéculations, à moins d'une grande vigilance surrissent et réussissent à s'interposer presque irrémédiablement entre le gouvernement et le vrai défricheur. Ce mal ne fait que s'aggraver outre mesure sous le régime des ventes à crédit. C'est pourquoi on pense qu'il est à propos de tenir le prix fixe, et si bas qu'il ne soit en réalité aucunement onéreux, et d'insister, dans tous les cas, avec vigilance sur la résidence et l'occupation actuelles, dans les nouveaux établissements.

Lorsque le travail aura été appliqué à la terre, et qu'une portion considérable en aura été mise en état de culture, et lorsque les colons auront reçu leurs titres, alors arrivera le temps pour la classe la plus aisée d'agrandir ses possessions. Alors la terre s'acquerra des colons par vente, à des prix qui l'empêcheront d'être possédée dans un état improductif, et avec les prix ainsi obtenus les premiers colons feront de nouveaux et plus grands achats de terres incultes. C'est un progrès qui a été observé dans le Canada Occidental, où les propriétaires de lots originellement petits, au lieu de subdiviser ou amoindrir leurs possessions, ont pu les augmenter par des achats de leurs voisins, qui au moyen de la hausse des prix ont pu à leur tour devenir acheteurs et occupants de lots plus considérables, dans des parties du pays, qui, lors de leur premier établissement, étaient presque inaccessibles.

Son Excellence désire que je prie Votre Grandeur de faire constater ce plan avec celui jusqu'ici trop suivi en Canada, savoir de commencer par faire de grandes concessions et ventes en vue d'une subdivision future. Dans le dernier cas, la terre est invariablement tombée, entre les mains des spéculateurs non des cultivateurs, et n'a été que subseqüemment distribuée, avec lenteur et non sans grande difficulté, à des prix élevés, aux occupants qui seuls les méritaient réellement. Cette opération a été beaucoup accélérée dans le Haut-Canada

(A CONTINUER.)

" NOS FRÈRES RÉFORMISTES DU BAS-CANADA."

Dans un journal du Haut-Canada *The Western Canadian*, que nous avons sous les yeux, nous lisons les détails d'un grand dîner donné il y a quelques semaines par les libéraux du comté d'Oxford à leur représentant l'Honorable F. Hincks lors de sa réélection. Parmi les santés ou toasts proposés à ce dîner était le suivant : " Nos frères Réformistes du Bas-Canada." Ce toast dit le journal cité fut accueilli avec enthousiasme. L'Honorable M. Cameron, l'Assistant-Commissaire des Travaux Publics se chargea d'y répondre. Il le fit avec beaucoup d'à propos et de libéralité de sentiments. M. Cameron qui est né dans le Bas-Canada n'a pas oublié son pays natal. Il le venge de toutes les attaques lancées sans cesse contre lui et fait l'éloge du parti libéral de cette partie du pays. Nous remercions bien sincèrement M. Cameron au nom de nos compatriotes de cette expression de sympathie et de fraternité, qui est bien propre à resserrer les liens qui unissent les libéraux des deux sections de la Province. Cette union est plus que jamais désirable, afin d'assurer le triomphe permanent de nos principes, et le bon fonctionnement d'un gouvernement sage, libéral et éclairé dans notre commune patrie. Nos lecteurs nous sauront gré de leur communiquer les sentiments de M. Cameron en cette occasion.

" L'Honorable M. Cameron répondit à ce toast. Il était lui-même un Bas-Canadien, né aux Trois-Rivières et il répondait à ce toast avec beaucoup de satisfaction. Sans vouloir diminuer en rien les mérites des réformistes du Haut-Canada, il pouvait leur parler d'un autre corps de Réformistes qui étaient leurs maîtres à tous et les premiers dans l'histoire de la bonne cause. Les Réformistes du Bas-Canada existaient avant que le Haut-Canada eut une existence politique et il était heureux de profiter de cette occasion pour attirer l'attention des Réformistes du Haut-Canada sur l'histoire du Bas-Canada; il désirait qu'elle fut plus lue et mieux comprise par eux; alors ils ne se laisseraient pas si facilement tromper par ces libelles faux et mensongers répandus si souvent contre leurs frères du Bas-Canada par leurs adversaires politiques. (Écoutez, écoutez.) Quand les Anglais, Irlandais et Écossais avec toute leur réputation héréditaire de loyauté abandonnèrent le drapeau anglais dans les États voisins quels furent les sujets qui lui demeurèrent fidèles et furent les soutiens de la connexion avec l'Angleterre? Ce furent les Bas-Canadiens, ces colons d'origine française tant calomniés (applaudissements.) Quand ces treize colonies se révoltèrent, parce qu'on leur refusait les droits inaliénables des sujets anglais; parce qu'ils n'avaient pas les mêmes privilèges dans une colonie que les sujets anglais avaient dans la mère-patrie, ces privilèges que l'Honorable Robert Baldwin et ses amis ont réclamés si énergiquement pour le Haut et le Bas-Canada, les sujets du Bas-Canada ne voulurent pas se révolter. Et cependant ils furent récompensés par plus d'oppression comme si on eût voulu provoquer la rébellion.

" En 1812 qu'elle fut la conduite des Bas-Canadiens d'origine française? Locolle et Chateauguay peuvent dire quelle valeur ils ont soutenue le pouvoir de la Grande Bretagne dans l'Amérique du Nord. Après cela ils attendirent patiemment sur la foi des traités pour leurs droits et les concessions qu'ils avaient si bien méritées. Comment alors les traita-t-on encore? Leur fit-on quelques concessions? Eurent-ils le contrôle sur leurs affaires locales? Pas le moins du monde. Quand le Parlement du Bas-Canada représentait leurs vœux par une majorité de 50 contre 12, si haut que fut ce langage, fut il écouté de préférence aux représentations des marchands de Montréal, exprimées par leurs associés en Angleterre aux autorités de Downing Street? Oh! non! le parlement canadien alors était seulement un paravent pour la tyrannie exécutive. Si les actes du gouvernement étaient approuvés, c'était bien; s'ils ne l'étaient pas le peuple apprenait bien vite de ses maîtres qu'il n'avait aucuns des droits d'hommes libres. Auriez-vous pu, vous réformistes du Haut-Canada, endurer tout cela? Non vous ne l'auriez pu. La récompense d'une patiente résignation, de la loyauté et de l'attachement à la connexion avec l'Angleterre est certainement due aux canadiens français. Ce sont eux qui l'ont le plus méritée. Ils firent des remontrances et demandèrent la copie de la constitution anglaise; à cause de cela ils furent dénoncés comme des rebelles."

M. Cameron entra ensuite dans les détails des malheureux événements de 1837. Il montra les canadiens-français toujours honnêtes et loyaux dans leur conduite, provoqués à la résistance par un pouvoir tyrannique et oppresseur. Il passe ensuite à leur position depuis l'Union et les fait voir les premiers encore dans la lutte pour le triomphe des principes constitutionnels. Quand sous lord Metcalfe, dit M. Cameron, les principes libéraux furent attaqués, vous les avez vu résigner leurs places et depuis ce temps les Bas-Canadiens ont combattu vaillamment pour la cause de la Réforme, en face de la calomnie et de la corruption et contre tous les obstacles que l'influence du gouvernement et la tyrannie présentait et aussi contre toutes les tentations et les séductions employées pour engager des membres du parti libéral à s'unir à leurs oppresseurs pour conduire le gouvernement du pays. Par leur courage et leur constance, les Réformistes du Bas-Canada ont montré leur intégrité politique et leur patriotisme. (L'Honorable monsieur s'assit au milieu d'applaudissements prolongés.)

LA TEMPERANCE.—Nous voyons avec plaisir que Sa Grandeur l'Evêque de Montréal et son clergé ont entrepris une croisade contre les arbes et l'intempérance. Les moyens mis en usage par nos dignes apôtres sont énergiques, et devront produire de grands résultats. La circulaire suivante les fait connaître. L'Evêque de Montréal a aussi adressé la lettre dont il est parlé dans la circulaire, aux propriétaires de steamers. Nous espérons que tous les membres du Clergé Catholique du pays s'empresseront de se joindre à notre vertueux prélat, afin de faire une guerre à mort à l'intempérance et de détruire ce fléau qui fait tant de ravages dans nos villes et nos campagnes. Cet exemple de notre clergé si digne de ses vertus et de son patriotisme, aura nos noms certains beaucoup d'imitateurs parmi le peuple.

CIRCULAIRE AU CLERGE DU DIOCESE DE MONTREAL. Montréal, 31 mai 1848.

Monsieur.—Je vous transmets les procès de la nombreuse Assemblée du clergé, tenue à l'Evêché, le 23 du courant, à la suite de notre pèlerinage de N. D. de Bonsecours.

Après avoir considéré que l'ivrognerie était la grande plaie de notre pays; et que, pour la guérir, il était du devoir du Clergé, gardien-né des bonnes mœurs, de prendre promptement des moyens efficaces pour propager partout la Société de Tempérance, il fut résolu :

1. Que pour donner l'exemple, nous ne servirions sur nos tables aucunes liqueurs enivrantes.
 2. Que la grosse-bière était réputée boisson forte, et pour cela interdite par les règles de la Société.
 3. Que certaines personnes mal intentionnées se faisant un plaisir malin de mêler des liqueurs très spiritueuses à la petite-bière et autres boissons non capiteuses, dans le dessein d'enivrer ceux qui appartiennent à la Société, l'on exhortait ceux qui en sont membres à n'en pas faire usage, quand ils ont de justes raisons de craindre une pareille supercherie.
 4. Que l'Evêque écrirait, au nom de l'Assemblée, à tous les propriétaires et capitaines de steamboats, pour les prier de ne plus avoir de barres à leur bord.
 5. Que l'on tiendrait, dans chaque Paroisse, un Dîma che par mois, une Assemblée des membres de la Société, afin d'encourager et de répandre de plus en plus notre Association.
 6. Que l'on établirait des rapports entre les Sociétés de la Ville et celles de la Campagne, afin de se communiquer le mouvement des Sociétés Locales et d'affermir ainsi le bien général de la Société.
 7. Que l'on ferait tous les efforts possibles pour engager les marchands à ne point spéculer sur les liqueurs fortes et enivrantes, mais uniquement sur de bonnes marchandises et comestibles nécessaires ou utiles au peuple.
 8. Que l'on engagerait quelques citoyens respectables à tenir, en ville et à la campagne, de bonnes maisons de pension, afin d'ôter à nos braves gens l'occasion presque toujours dangereuse pour eux de s'héberger à la cantine.
 9. Que ces maisons de pension, tenues sur un bon pied, seraient indiquées aux divers membres de la Société, comme étant des lieux sûrs et commodes; et que l'on en ferait autant par rapport aux steamboats, dans lesquels on ne tiendrait point cantine.
- Dans la même assemblée il fut résolu d'encourager l'Association des établissements Canadiens des Townships, aussitôt que l'Evêque l'aurait recommandée par une Lettre Pastorale.
- Vous verrez ci-dessous la copie de la Lettre que j'adresse aux propriétaires et Capitaines de steamboats, en conséquence de la 4ème résolution.
- Je vous ferai connaître, plus tard, les maisons dans lesquelles pourront se loger vos paroissiens, quand ils viendront en ville, sans craindre de manquer à leur Tempérance.
- Enfin, comptant sur votre zèle à propager la Société destinée à nous faire remporter une éclatante victoire sur le plus terrible ennemi que nous ayons

à combattre, je vous conseille de prier pour que Dieu nous assiste par N. D. de Bonsecours, dans ce grand combat qui s'engage. Multum enim valet de precatio justis assidue.

Je suis bien cordialement, Monsieur, Votre très-humble et obéissant serviteur, I. G. EVEQUE DE MONTREAL. (Pour vraie copie) ALBERT LACOMBE, Eccc. S. Secrétaire.

COMTE DE ST. MAURICE.—Comme on devait s'y attendre l'Avenir contredit les détails donnés par la Minerve sur l'Assemblée de St. Maurice et la réception faite à M. L. J. Papineau dans ce comté; ce n'est pas M. Papineau qui a été un triomphe; c'est le comté de St. Maurice qui a été un triomphe pour M. Papineau. Si les histoires de l'Avenir peuvent consoler M. Papineau de sa défaite et de la réputation de sa conduite par ses électeurs, c'est un homme heureux. Pour nous d'après les informations qui nous sont venues du comté de St. Maurice, nous pouvons assurer le public que M. Papineau y a éprouvé une défaite signalée, que les personnes présentes à l'Assemblée étaient indignées de la conduite du président M. Richer, de M. Malhiot et des autres partisans de M. Papineau comme de celle de leur représentant lui-même qui fit preuve d'une grande absence de libéralité en voulant empêcher M. Loranger de parler. A l'heure qu'il est la grande majorité du comté réprouve la politique de son représentant et saura lui exprimer bientôt son opinion à ce sujet d'une manière plus explicite.

Les travaux du chemin de fer de Montréal et de Portland s'avancent rapidement depuis l'ouverture de la saison. Il y a 1500 hommes employés maintenant entre Montréal et St. Hyacinthe. Le quai et la batisse de la station sur le St. Laurent sont en construction ainsi que le pont sur le Richelieu.

Election de Québec.—Nous apprenons avec plaisir que tout le monde se félicite à Québec comme ici au résultat de la dernière élection. Le candidat élu, M. Melhot, a été proclamé samedi au milieu d'un concours nombreux et respectueux. Il y eut quelques bons discours prononcés par M. Melhot, McCoy, Chabot, Cauchon, Angers et Hall. M. Chabot félicita la ville de Québec du triomphe que les amis de la paix et du bonheur du pays viennent de remporter sur les amis de la guerre, du tumulte, du fanatisme et de la banqueroute; blâmant severement ceux qui ne voulaient agir le pays que parce qu'ils n'étaient pas à la place des hommes qui sont dans le gouvernement, etc.

Arrangement de Poste.—Nous tenons de source à peu près certaine que les gouvernements coloniaux du Canada, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse se sont entendus pour améliorer de beaucoup le département des postes. Suivant nos renseignements on fixerait un taux uniforme dans les trois colonies et ce taux serait de trois deniers par lettre.—Minerve.

Caisse d'Economie à Québec.—Nous voyons avec plaisir que les journaux de Québec qu'on parle d'établir dans le Faubourg St. Jean une caisse d'épargne. Il devrait y avoir de pareilles caisses d'épargne dans chacun de nos faubourgs.

Le Transcript de ce matin nous dit avoir reçu non de source officielle mais de source fort respectable, l'information qu'au premier de Janvier dernier la population des deux Canadas était à peu près comme suit: Bas-Canada, 761,691, et celle du Haut-Canada, 628,214. Ce qui fait une différence entre les deux de 133,477.

Le Bourdon Jean-Baptiste.—Dimanche prochain après Vepris cette magnifique cloche sera bénie. Nous n'g'eions qu'elle n'ait pas été placée déjà dans la tour de l'Eglise afin de prendre part à la Fête Nationale du 24.

Faux monnayeurs.—On vient d'arrêter dans les Townships de l'Est près de Farmham une bande de faux monnayeurs. On a trouvé chez eux une grande quantité de faux billets de banque et de fausses pièces de monnaie, de la plus parfaite imitation, ainsi que des outils propres à cette fabrication. Huit ou neuf d'entr'eux sont en prison.

Argument ad hominem.—Le célèbre A. B. Papineau, le grand éloigné de St. Martin, a été arrêté la semaine dernière pour assaut et batterie. M. Papineau voulait p...uer à un individu qu'on l'avait destitué injustement! Comme ses raisons n'étaient pas assez concluantes, il eut recours aux arguments du poing. Il a dû subir son procès ce matin.

Les personnes de la campagne parlent avantageusement des apparences de la récolte par tout le pays. Le temps a été assez favorable à la végétation. D...puis quelques jours cependant le temps a été froid, et a pu causer quelques légers dommages aux jardinages.

Libre navigation de St. Laurent.—C'est ce soir qu'a lieu la grande assemblée pour exprimer les opinions des habitants de Montréal sur les lois Impériales de Navigation et l'ouverture du St. Laurent aux vaisseaux de toutes les nations. Nous prions nos compatriotes de s'y porter en masse, afin de rendre cette démonstration aussi importante que possible.

La dernière Gazette-Officielle contient la nomination de l'hon. R. E. Caron, comme Conseil de la Reine et celle du Dr. P. de S. LaTerrière comme Député-Adjoint Général du Milice. Ce sont là deux bonnes nominations.

Soirée de la St. Jean-Baptiste.—Nous apprenons avec plaisir que les membres de l'Institut Canadien viennent de compléter les arrangements nécessaires pour donner une grande soirée dansante, lundi, le 26 du courant, en l'honneur de la Fête Nationale de la St. Jean Baptiste à l'Hôtel Clifton, ci-devant Rasco. Nous donnerons dans un prochain feuillet les noms des Dames patronnes et d'autres détails concernant cette soirée.

Nous avons reçu la 6e livraison du REPERTOIRE NATIONAL, qui contient quelques jolis chansons et autres morceaux poétiques. Ce charmant Recueil devrait être dans toutes nos bibliothèques.

(Des Mélanges Religieux.)

ORDINATION.—A Québec, le 7, Sa Grâce Mgr. l'Archevêque a tonsuré dans la chapelle du séminaire MM. Jos. Edouard Martineau, de St. Michel et Guillaume Richardson, de Québec.

AUTRE ORDINATION.—Le 27 du mois dernier, Mgr. l'Archevêque de Québec a ordonné diacres à Nicolet, dans la chapelle du séminaire, MM. Jos. Nérée Gingras et Jules Paradis.

UN EVEQUE DES ETATS-UNIS A MONTREAL.—Mgr. O'Connor, évêque de Pittsburg, est arrivé en cette ville mardi soir, S. G. est descendue le lendemain soir à Québec, et est renouée ce matin à Montréal, S. G. est venue en cette ville pour quelques affaires dans l'intérêt de son florissant diocèse, et doit bientôt s'en retourner dans sa ville épiscopale.

M. J. O. Paré, chanoine de ce diocèse, est arrivé ce matin à l'évêché de cette ville, qu'il avait quitté, il y a quelques mois, pour aller résider à Toronto, M. Paré n'est en cette ville que pour quelques jours, et doit encore retourner pour quelques temps à l'ancienne capitale du Haut-Canada.

NOUVELLES D'EUROPE.



ARRIVEE DE L'ACADIA.

Le télégraphe nous a annoncé Samedi soir l'arrivée du Steamer ACADIA. Voici le résumé des nouvelles apportées par ce steamer.

L'Irlande était turbulente. Des clubs d'ouvriers processionnaires à Dublin. Plusieurs rixes avaient eu lieu avec la police. Tout le pays était dans la plus grande joie à la nouvelle de la libération de Meagher; le jury n'avait point pu s'accorder sur un verdict contre cet accusé. Les feux de joie brûlaient sur toutes les montagnes. On craignait de voir éclater des troubles. Le bruit courait que le gouvernement voulait choisir le jury pour juger Mitchell. Des verdicts d'accusation fondés avaient été émis contre lui.

La société du Rappel languit. FRANCE.—La tranquillité semblait mieux établie qu'au départ des précédents courriers. Des troubles avaient éclaté néanmoins dans les provinces. Une émeute avait eu lieu à Lyon. La grande fête de Paris s'était passée sans troubles. Le bruit courait que Lamartine et Ledru-Rollin vont donner leur démission et qu'ils seront remplacés par MM. Marrast et Arago. Les légitimistes reprennent de l'espoir. Vingt mille hommes de troupes gardent l'Assemblée nationale. Les conspirateurs du 15 sont encore en prison. M. Rush a présenté à Lamartine l'adresse du congrès américain.

Il y a eu une collision à Toulon entre les troupes et le peuple. L'arsenal avait été pris par la populace qui en avait ensuite été chassée. ALLEMAGNE.—Le Schleswig est dans le même état. Dantzig et le Steettin menacent de se séparer de la Prusse. Le parlement germanique avait élu président Dugernie le ministre hessois.

L'empereur et l'impératrice d'Autriche ont pris secrètement la fuite le 17. Des effets infructueux avaient été faits pour proclamer la république. L'empereur était revenu le 19.

ITALIE.—Une grande insurrection avait éclaté à Naples. La ville a été presque détruite. 400 soldats avaient été tués. La garde nationale a été licenciée et un nouveau ministre nommé. ESPAGNE.—Le gouvernement avait congédié Bulwer, le ministre d'Angleterre, qui était arrivé à Londres où cet événement a créé la plus vive sensation. Une insurrection sanglante avait eu lieu à Séville.

POLOGNE.—Les polonais ont été battus à Posen après un massacre considérable.

NOMINATIONS.

BUREAU DU SECRETAIRE. Montréal, 10 juin 1848.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général faire les nominations suivantes, savoir: L'honorable René Edouard Caron, pour être un des Conseils en Loi de Sa Majesté, pour cette partie de la province du Canada, ci-devant le Bas-Canada. Lewis T. Drummond, écuier, pour être Solliciteur-Général dans et pour cette partie de la province du Canada, ci-devant le Bas-Canada. Lewis P. Drummond, écuier, pour être Conseil de la Reine dans la partie de la province du Canada. Lieutenant-Colonel l'honorable Marc Paschal de Sales LaTerrière, pour être Député Adjoint-Général de Milice dans et pour la Province du Canada, avec le rang de Lieutenant-Colonel.

MARIAGE.

A Québec le 6 par le révd. M. Anderson, recteur de Sorel, G. H. Henshaw, fier, d'Yamaska, à Catherine Margart, fille de feu John Anderson, 6cr.

Deces.

En cette ville, hier matin, après une longue maladie de plus de deux ans, M. F. X. Carrière, à l'âge de 29 ans.

Le 28 mai, à la Grande Baie, comté de Saguenay, de M. Marie-Elizabeth De Beauchance, épouse de M. N. Héroux.

A Chicago, Ill., le 31 ult. Marie-Ann, épouse de révd. M. Rice, et seconde fille de M. E. Muir de Montréal, âgée de 32 ans.

JOHN A. LECLERC, MARCHAND DE CUIR, EN GROS ET EN DETAIL

No. 174, RUE SAINT-PAUL, Près de la Maison de Douane, porte voisine de B. WORKMAN, Apothicaire, MONTRÉAL. N. B. Cuir de différentes sortes pour les Selliers et Cordonniers.—13 juin.—tm.



ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE. ASSEMBLEE DU COMITE.

LES Membres du comité et tous les officiers de l'Association sont priés de se réunir MERCREDI soir, le 14 du courant, à 7 1/2 heures précises, à l'Hôtel DO-NEGANA, afin d'aviser aux mesures à adopter pour la célébration de la fête nationale qui a lieu samedi, le 24 du courant.

LDGER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur.

12 juin.

TABLEAU CELEBRE,

LA VENUS DE LE TITIEN.

Ce célèbre Tableau, le triomphe de l'art qui a été si justement admiré et qui a reçu des applaudissements dans les Cités de New-York, Boston et Philadelphie, depuis deux ou trois ans, est maintenant exposé à Montréal, au Mechanics Institute, Grande Rue St. Jacques, dans la Niche ci-devant occupée par la Banque d'Épargne. Admission le jour et dans la Soirée—TRENTE sous billets de saison, UN ECU. Les artistes sont admis gratis—10

SOURCES DE VARENNES.

LA Sous-ignée ayant pris des arrangements avec le propriétaire des SOURCES DE VARENNES, annonce au public qu'elle tiendra l'HOTEL de ces Sources durant LA SAISON de l'été pour faciliter ceux qui désireraient aller prendre les eaux. Elle tiendra constamment toutes sortes de rafraichissements et une bonne table pour ceux qui visiteront les sources.

Montréal, 12 juin.—tm.

GRANDES NOUVEAUTES.

LES Sous-ignées viennent de recevoir par le Douglas de Londres un assortiment considérable et des mieux choisis de Pipes de Meers-Chaux (Pipes de Mer) PIPES DE GOUT D'ANG-AYLE, PORTES-CIGARETTES, BOUTES A TABAC pour PRISER et FUMER, une splendide variété de GRAVURES PARI-SIENNES, de beaux heux ornés pour Cigares, des Trains de chemins de fer, un nouveau mode amélioré d'avoir toujours une lumière claire et belle à bon marché. Aussi la nouvelle lumière pyramidale pour cigare beaucoup améliorée, bien supérieure à la fusée commune et bien plus agréable à fumer et au goût du cigare. Les articles ci-dessus ont tous été achetés récemment à Paris et à Londres pour argent comptant et les sous-ignées peuvent offrir le tout en vente à des prix extraordinairement bas, soit en gros ou en détail.

Aussi tout frais arrivés 100 M Cigares Triato Sanz Princes et 40 M des meilleurs Havanes, des qualités favorites. Les sous-ignées sont les seuls agents à Montréal pour les célèbres tabacs à chiquer de John Anderson et cie. L. LYONS & Cie. 13 juin 1848. Batisses de Stuart, rue Notre-Dame.



AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS adressées au Sous-igné et en-dossées Soumissions pour Bassins, seront reçues jusqu'à SAMEDI, le 17 du courant, pour FAIRE LES QUATS des Bassins WELLINGTON et ST. GABRIEL du CANAL de LA CHINE, suivant les plans et spécifications qui peuvent être vu et examinés à ce bureau où l'on pourra se procurer d'autres détails ainsi que des formules de Soumissions.

Par Ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, 7 juin 1848.

CANAL DE CHAMBLY.

AVIS est par le présent donné que, dans l'intention de rencontrer les intérêts du commerce, les Commissaires des TRAVAUX PUBLICS ont consenti de reculer l'époque de la clôture du CANAL de CHAMBLY jusqu'à SAMEDI, le 21 jour de SEPTEMBRE prochain auquel jour l'eau sera retirée du dit Canal qui restera fermé jusqu'au 20e jour du dit mois.

Par Ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, 8 juin 1848.

BANQUE DU PEUPLE.

AVIS est par le présent donné que JOHN DANE-CANI, Ecr., ayant résigné sa place comme Directeur de la Banque du Peuple, ne fait plus partie de la Corporation de cette Banque et que l'hon. F. A. QUESNEL A PREVOST et S. B. BONNET, Ecr., ont été dûment élus membres de la dite Corporation.

Par Ordre, B. H. LEMOINE, Cuisinier. Montréal, 8 juin 1848.—cs

Boutique de Laines de Berlin.

MADAME WALTON a l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs qu'elle a reçu par le PEAL et le JOHN BULL le plus splendide assortiment de LAINES de BERLIN qui ait jamais été importé au Canada. L'éclat des nuances est supérieur, et peut satisfaire tous les goûts par sa grande variété. Made. W. prend aussi la liberté de rappeler aux dames qu'elle a constamment en main tous les articles requis dans toutes espèces d'ouvrages de goût. Bâtisse des Odd Fellows, 2 juin, 1848.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 3 Juin 1848. VIS PUBLIC est par le présent donné que les Lots composant le Village d'Elgin, récemment établi, le quelle se compose de la moitié sud du lot de Réserve du Clergé, No. 11, du 8e rang du Township de Sutton, dans le Comté de Missisquoi, B. C., sont mis en vente le ou après le PREMIER AOUT prochain, au prix et aux conditions ci-après mentionnées, par Ouis J. KROEN, Ecuier, l'Agent Local à Freilingsburgh, à qui l'on devra s'adresser. PHIX—£5 courant chaque Lot

Conditions de vente. 1°—Les Lots seront pris d'après le contenu spécifié dans les documents publics. 2°—Les Occupants de bonne foi avant l'arpentage ont un droit de présomption. 3°—Un dixième seulement du prix d'achat devra être payé comptant, le reste sera payable en neuf versements égaux annuels, d'un dixième chaque, au Premier Janvier, avec intérêt du jour de la vente, le premier devant se faire au premier Janvier qui suivra le jour de la vente. 4°—Il ne sera pas reçu de Scrip en paiement. On pourra, en s'adressant à l'Agent ci-haut mentionné, connaître la position et la contenance de chaque lot, et obtenir tous autres renseignements y relatifs.

Une insertion par semaine, jusqu'au temps de la vente, en français, dans La Minerve et La Revue Canadienne.—5 juin.



HUILE POUR LES PHARES.

DES SOUMISSIONS seront reçues au BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS jusqu'à MERCREDI, le QUATORZE de JUIN prochain de ceux qui désirent fournir l'Huile nécessaire pour l'usage des Phares des Lacs Erie et Ontario, etc. 5250 Gallons d'Huile d'Hiver pressée SPERMATIQUE de la meilleure qualité (un échantillon de laquelle, pas moins d'une pinte doit accompagner les soumissions) qui devra être fournie en quarts n'excedant pas soixante gallons, et qui pourra être mesurée de nouveau s'il est jugé nécessaire.

Les Soumissions doivent mentionner à quel prix le tout ou partie de l'Huile pourra être livrée à Montréal, Kingston, Toronto et Hamilton respectivement.

La livraison de toute la quantité devra être effectuée le ou avant le 10 juillet prochain, et le paiement sera fait dans les dix jours qui suivront, après que la quantité et la qualité de l'Huile auront été reconnues, reçues et certifiées par un des Officiers appartenant au Département des Travaux Publics.

Les Soumissions devront être en-dossées "Soumissions pour l'Huile des Phares" et contenir les signatures de deux personnes responsables qui sont disposées à se porter cautions pour la due exécution du contrat.

FRANCIS HINCKS, Inspecteur-Général. Bureau de l'Inspecteur-Général, Montréal, 29 mai 1848.

ECOLE DE JOUR AVEC PENSION DE LA RUE SAINT-URBAIN.

Principal.—M. S. Phillips, ci-devant du High School Professeurs-Assistants.—MM. Robertson & Harris, Français et Italiens.—M. Escatonne, Dessin.—M. Morris de l'Académie Royale d'Edimbourg.

Ecole de Génie } M. G. Patterson, ci-devant du Bureau de retour des Travaux Publics on Mathématique } Irlandais.

TERMES: Payable d'avance par Quartiers. Département Préparatoire Par anné. 26 0 0

Anglais et Mécanique 8 0 0 Classiques, Mathématiques et Français. 10 10 0

Département des Travaux Publics, 7 juin 1848.

PHILIPPS reconnaissant pour le patronage distingué qu'il a reçu des citoyens de Montréal, et l'honneur de les informer qu'il a maintenant complété ses arrangements pour donner dans son Académie une éducation égale à celle d'aucune autre Ecole en Canada.

Il a pu se procurer les services de M. Patterson, qui instruira les enfants dans toutes les branches des sciences pratiques et du Génie-Civil, comprenant le Dessin linéaire, la construction des chemins de fer, des chemins ordinaires, des canaux, bâteaux, ponts et chaussées, aqueducs, viaducs et l'amélioration des rivières, bates, etc., etc.

Le Département de l'Arpentage et de l'Inspection ne sera pas négligé et comprendra l'Arpentage, Trigonométrie, l'Inspection marine des Rivières et aussi l'art de tirer les niveaux.

Les lectures sur la Chimie, la Philosophie et l'Histoire Naturelle seront continuées. S. PHILIPPS, PRINCIPAL. Rue St. Urbain, 15 mai 1848.

A LOUER.

UN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pommiers, poiriers, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Côteau St. Louis, faubourg St. Antoine, voisin de Jos. Donegani, 6cr. possession donnée immédiatement. S'adresser à L. DE LAGRAVE, Rue Craig, ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, faubourg St.

LES personnes qui ont en leur possession des congés de milice et qui n'ont encore reçu du Gouvernment sont priées de les faire parvenir au Sous-igné. Adressez, franc de port, coin des rues LAGAUCHE-TIERRE et MONTCALM. J. DUFRESNE, N. P. 20 mars.

ECOLE DE JOUR ET DE PENSION. RUE CRAIG.

M. DUTTON informe respectueusement ses amis et les citoyens de Montréal qu'il a OUVERT son ETABLISSEMENT pour l'INSTRUCTION des JEUNES MESSIEURS dans toutes les branches de l'éducation nécessaire pour les qualifier pour la carrière Commerciale et Professionnelle aux termes suivants:

Payables par Quartier d'avance. Education Anglaise préparatoire avec l'Arithmétique Mentale 22 10s par An. L'Ecriture et l'Arithmétique par Induction et la routine ordinaire. 4 0 "

Educations Anglaises complètes avec la composition et l'usage du Globe. 5 0 " Français et Italien en addition. 6 0 "

Les langues Grecques et Latines avec le Dessin, la Sténographie et les Mathématiques en addition. 7 10 "

Un petit nombre de Pupilles peuvent être pensionnés. Charges, comprenant l'Education complète. Au-dessous de 10 ans—£30 par année. Au-dessous de 15 ans—£25 par année.

Des références respectables peuvent être données, et requises. L'Education Collégiale de M. DUTTON, sa longue connaissance pratique des carrières commerciales et professionnelles, son expérience lui donne la faculté de diriger les élèves par le chemin le plus court, vers l'acquisition de ces connaissances qu'ils veulent acquérir et d'une éducation égale à aucun autre en cette Province. Une Série de Lectures Philosophiques sera commencée le plutôt possible. Bâtisse d'Osteli, partie Ouest de la rue Craig. 20 mai, 1848.

LIVRES FRANCAIS.

A VENDRE par le Sous-igné, les ouvrages suivants, par les Auteurs les plus Populaires. Les Deux Dames, par A. Dumas 10 vols. Vingt ans après, (suite des trois moisquetaires.) de 4 volumes.

Mémoires d'un Médecin par A. Dumas 7 vols. Caligula, tragédie en Cinq Actes et en vers, avec un prologue, par A. Dumas, 1 volume. Catherine Howard, drame en Cinq Actes et en huit Tableaux, par A. Dumas.

Charles VII chez ses grands Vassaux, drame par A. D. Une fille du Régent par A. Dumas, 3 vols. Teresa, drame, par A. Dumas. De Paris à Cadix, par do 2 vols. Les Quarante Cinq par do 4 vols.

L'Alchimiste, drame par do Christine, drame par do Les Drames Inconnus par Frédéric Soulié, vols. 5 & 6. Histoire d'Oliver Duhamel par do 4 vols.

Les Aventures de Saturnin Fiecht, ou la Conspiration de la Ruarie, par F. Soulié, 3 vols. Histoire populaire, Anecdote et pittoresque de Napoléon et de la grande armée, par Emile Marco de Saint-Hilaire, 3 vols. Théâtre d'Education, par Madame de Genlis, 4 vols.

Antoine, X. B. Saintime Le Beau d'Angennes, par Auguste Maquet 2 vols. Le Mat de Cocagne, par Emile Souvestre, 2 vols. Safia, par Roger de Beauvoir, 2 vols.

Le Champ des Martyrs, par Ernest Menard, 2 vols. Un Homme Sérieux, par Charles de Bernard, 2 vols. L'Ainé de la famille, par A. De Lavergne, 2 vols. Pauline Butler suivit de la Brasern, par A. De Lavergne André le Vendéen, par Mélanie Waldor, 3 vols. Notre-Dame de Paris, par Victor Hugo, 3 vols.

Le dernier jour d'un condamné, par do L'Emérillon, épisode du siège de Paris, par Ella Berthet La Ferme du L'Occaie par do 2 vols. La Mine d'Or, par do 2 vols. Paul Duvert par do

Angelo, Tyran de Padoue, par Victor Hugo Le Roi s'amuse, par do do Lucrece Borgia, par do do Le Mari de Mme. De Solange, suivi de les préventions proverbe, par Emile Souvestre. JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 2 juin.

DEPOT DE CHAPEAUX, ET DE PELLETIERES, DE G. PELLETIER

No. 135, Rue Notre-Dame. Le Sous-igné remercie sincèrement ses amis et le public, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé, et l'honneur de les informer qu'il a changé de place, qu'il est maintenant rendu aux rades et comme les magasins, récemment occupés par M. ROBERT MORRIS, Sellier, No. 133, Rue Notre-Dame, où il reçoit maintenant des CHAPEAUX, CASQUETTES et tous autres articles dans sa ligne, de Londres, Paris et New-York, qui, avec les objets de sa propre confection, formeront l'assortiment le plus complet qui ait jamais été offert en cette ville.

Il vient de recevoir quatre caisses de CHAPEAUX POUR DAMES, du goût le plus récent et le plus fashionable. GEO. McIVER. Québec, 19 mai, 1848.

AVIS

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Lieutenant, John Richardson dec., de l'Acadie, sont priées de les présenter immédiatement au sous-igné, exécuteur testamentaire de la dite succession, et procureur de Madams Catherine Antoinette Herse Richardson. CHARLES S. RODIER, Avocat, Place Roletier

AVIS.

Le Sous-igné ayant constitué GEO. WEEKES, Notaire de cette ville, non PROCUREUR et AGENT pour gérer et administrer ses biens et affaires, requiert ceux à qui il peut devoir de présenter leurs réclamations pour être payés, et ceux qui lui sont endettés de venir payer sans délai le montant de leurs dettes respectives. JOHN DONEGANI. Montréal, 25 mai, 1848.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue St. Elisabeth, pour bâtir deux maisons. —Aussi— Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES OAREAU 17 août, 1847.

AVIS.

Une Société qui a existé entre les Sous-ignées sous le nom de JAMES LESLIE & CIE est dissoute à compter de ce jour de consentement mutuel. Toutes dettes dues à ou par la société seront réglées par Henry Starnes, Edouard Stuart Leslie et Patrick Leslie qui continueront les affaires à leur propre compte sous le nom de LESLIE, STARNES & CIE. JAMES LESLIE, HENRY STARNES, EDWARD STUART LESLIE, PATRICK LESLIE. 3 avril 1848.—di.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE JEAN-BTE. ROLLAND,
No. 24 Rue St. Vincent Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse un assortiment de livres et de fournitures d'école, ainsi qu'une variété de petits livres d'histoire et de piété, propre à être donnés en prix aux examens. Le tout à des prix très réduits.
Montréal, 21 mai, 1848.

W.M. MUIR,
MARCHAND-TAILLEUR,
18, Rue St. Francois-Xavier,

VIENT DE RECEVOIR un assortiment riche et varié d'effets convenables à son commerce. Il invite ses amis et le public à lui faire une visite.
Québec, 19 mai, 1848.

ATTENTION SOURCES DE VARENNES
A LOUER OU A VENDRE

Des conditions très libérales, et à prendre possession le 1^{er} du mois de Juin prochain, l'ÉTABLISSEMENT des SOURCES de VARENNES, considérablement augmenté cette année, Mr. BRODEUR, le propriétaire ayant bâti une superbe MAISON à TROIS ÉTAGES de 96 pieds sur 36, sur la côte, en face de l'ancienne maison. Mr. Brodeur vendrait en même temps à l'acquéreur un terrain de grandeur suffisante pour un bon établissement joignant les sources.
S'adresser au propriétaire sur les lieux.
Varennés, 11 mars 1848.—dm.

VITRES A VENDRE.

LA COMPAGNIE de la MANUFACTURE de VERRE de l'OSTAWA, offre à vendre:—
2,000 BOITES de VITRES,
De 7 1/2 sur 8 1/2 et de 30 sur 42 de diverses qualités.

—Aussi—
VITRES de double épaisseur.
PLATE GLACE, venant de cette manufacture, de qualité supérieure et égale au verre d'Allemagne.
Les commandes pour toute quantité ou grandeur, de 20 à 42 et de toute épaisseur seront reçues et exécutées ponctuellement. Les demandes doivent être adressées au Surintendant à VAUDREUIL ou au Bureau de la Compagnie à Montréal, rue St. Thérèse.
Bureau de la Compagnie,
Montréal, 6 mars 1848. }

BANQUE D'EPARGNE

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL

PATRON :
Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.
Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président. P. Beaubien,
A. LaRoque, V. Président. Joseph Bourret,
Francis Hinks, H. Mupholland,
L. H. Holton, Edwin Atwater,
Damase Masson, Barthw. O'Brien,
Nelson Davis, Jacob DeWitt,
H. Judah, Joseph Grenier,
L. T. Drummond

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts.
Les DÉPÔTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et dimanches (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunirait régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier.

BANQUE D'EPARGNE.

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

EXTRAIT.
MONTANT dû aux Dépositaires le 31 Décembre 1847 £26275 11 7
Montant déposé depuis le 31 décembre à cette date £27172 0 6
do retiré do £25703 16 1 1468 4 5

Balance due aux Dépositaires ce jour £64143 16 0
Par ordre du Bureau,
JOHN COLLINS,
Caisier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District.
Rue St. François-Xavier.
Montréal, 31 mars 1848.



AVIS DES POSTES.

Commencer JEUDI prochain le 4 MAI, et jusqu'à avis contraire, la MALLE ANGLAISE qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à HALIFAX, sera fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et Jeudi pour les steamers qui partent de New-York. Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours là.
Bureau-Général de la Poste,
Montréal, 27 avril 1848. }

CINQ OU SIX COMPAGNONS-TAILLEURS

Trouveront de l'emploi en s'adressant à C. GAREAU, Rue Notre-Dame.
21 avril.

ROMUALD TRUDEAU,

APOTHECAIRE.
No. 111, Rue St. Paul, Montréal.

On trouvera constamment chez le sus-signé, outre son assortiment complet de remèdes et parfumeries de curiosités sauvages, et de tous les objets d'église en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent :
Pilules végétales de Morison, de Cooper, de Brandreth de Moffatt & Co.,—Elixir Pulmonaire,—Baume de Réglisse,—Baume de cerisier sauvage de Vistar. Salsepareille de Townshend,—Vermifuge de Winer,—Baume de Miel & Co.—21 fev.

FERMES A LOUER OU A VENDRE

A des conditions faciles. S'adresser à M. GIEUARD, à St. Benoit.

ENCORE DES NOUVELLES. UNE AUTRE REVOLUTION

Non parmi les Hommes, mais parmi les BOTTES et SOULIERS

10,000 Paires sont maintenant prêts à protéger les pieds du public de Montréal, contre les attaques des pluies du printemps, des vents d'Automne des chaleurs de l'été et contre le vieil hyver.

A LA MANUFACTURE DE BOTTES ET SOULIERS DE MONTRÉAL
101, rue Notre Dame, (Coin de la rue St. Gabriel.)

Allez-y avec votre argent et vous aurez plus que la valeur en cuir de première qualité et bien confectionné. Allez-y et achetez une fois. Vous êtes sûr d'y retourner encore, car là vous pouvez avoir :
Bottines de prenelle pour dames pour 6s 3d
Soutiers pour marcher, double semelle 4s à 5s
Bottines de veau pour 5s à 6s
Demi-Gaïres 5s
Soutiers de Kid pour marcher 5s à 6s
Pantoufles 2s 6d à 6s 3d
Bottes de Veaux pour hommes 15s à 17s 6d
Demi-bottes 12s 6d
Bottes fortes 10s
Bottes courtes 9s à 11s 3d
Bottines lacées 6s 3d à 10s
Cobourgs 6s 3d
Brogans 5s 6d
Pumps 5s
Chaussures de toutes sortes et de toutes grandeurs pour Dames et Enfants.

W. DEERING & CIE. appellent l'attention des marchands de la Campagne sur leur assortiment de BOTTES ET SOULIERS, que vu leur confection sous leur direction, ils peuvent recommander à leur pratique comme faits de matériaux de la première qualité, et qu'ils vendront à meilleur marché que dans aucune autre Maison de cette ville

Rappelez-vous le No. 101, Rue Notre-Dame, vis-à-vis chez G. Savage, & Fils

CANAL DE CHAMBLY

AVIS est par le présent donné que l'Écu sera retiré du CANAL DE CHAMBLY, du 10 jusqu'au 26 JUN prochain, afin de faire quelque réparations nécessaires.

Par ordre,
THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Montréal, 4 Mai 1848.



LA CLOCHE MONSTRE

EST MAINTENANT EXPOSEE aux regards des visiteurs et étrangers DEPUIS 9 H. A. M A SIX P. M., et continuera de l'être jusqu'à ce qu'elle soit placée dans la Tour de l'Église.—5 mai.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE

La plu à son EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, en Conseil nommé ORIN J. KEMP, de St. Arnaud, Ecuyer, Agent pour la vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Dunham, Stanbridge et Sutton, dans le Comté de Missisquoi; Bonne, Ely Farmland, Granby, Milton, Roxton, Shefford et Stukely, dans le Comté de Shefford; Bolton et Potton, dans le comté de Stanstead, Bas-Canada, en remplacement de Samuel Wood, Ecuyer, décédé.

MARCHANDISES NOUVELLES

LES Soussignés annoncent à leurs nombreuses pratiques et au public, qu'ils reçoivent maintenant par le Calédonia, le Montréal, l'Albion et le Britannia, qui sont dans le port, leur assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES, tels que Drap, Casimire, Cotonnages, Lidiennes, Rogatons, Chapeaux de paille, et Tapisserie pour chambre, etc. etc. qu'ils vendront à bon marché.
J. L. BEAUDRY, & CIE.
Vis-à-vis le Palais de Justice.
5 mai.

J. IRELAND,

GRAVEUR,
GRANDE RUE ST. JACQUES,
A côté de la Banque de l'Amérique du Nord,
MONTRÉAL.

Se charge de GRAVER et IMPRIMER des Cartes d'Invitation, de visites, d'Adresses Professionnelles, Têtes de Comptes, Billets, Traités, etc.
BUREAU EN HAUT.
4 mai, 1848.

NOUVEAUX OUVRAGES FRANÇAIS.

M. M'COY DE la Grande Rue St. Jacques vient de recevoir de Paris, de Marseille et de Bruxelles, plusieurs excellents ouvrages français modernes CLASSIQUES et ROMANTIQUES, qu'il offre en vente à très bas prix. Il se charge d'expédier des COMMANDES POUR LA FRANCE chaque semaine.—5 mai.

PORTRAIT DE SA SAINTETE LE PAPE

P I E R X.
GRAVURE EN TAILLE DOUCE SUR ACIER.
A VENDRE 30 SOUS.
CHEZ JOHN M'COY.
Grande Rue Saint Jacques.

Portraits d'après nature des Membres du

Gouvernement Provisoire EN FRANCE.

Magnifique gravure en taille douce sur acier, représentant le groupe de ces hommes célèbres, à vendre seulement 7s 6d., chez JOHN M'COY,
mai. Grande rue Saint Jacques

TAPIS A L'HUILE.

Grande variété de patrons et de couleurs, à vendre par

M. A. LAFLAMME.

AU NO. 165, RUE CRAIG PRES DU MARCHÉ A POIN

4000 VERGES DE TAPIS FLEURIS à l'huile de patrons magnifiques et variés pour salons, passages et escaliers; aussi pour ouvertures de tables Pianos, etc. Toiles et Soie cirées pour différents usages, Toiles pour Capoteaux, Capots, etc., etc.—14 avril 1848.

CHAPEAUX.

HENDERSON, FRERE & CIE,
Ont ouvert leur nouveau et splendide magasin No. 93, rue Notre-Dame,

AVEC UN ASSORTIMENT NOUVEAU A LA DERNIERE MODE,

Et de toutes les variétés, porte voisine de la Pharmacie de M. A. Savage.—14 avril.

CHAPEAUX FRANCAIS.

LES Soussignés ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PRATIQUES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de

CHAPEAUX DE SOIE.
Requisdirectement de PARIS, dans le mois de Janvier dernier.

PRIX.—25s. A 30s.
E. R. FABRE & CIE.
Rue St. Vincent, No. 3.
23 mars 1848.

TAPISSERIES FRANCAISES.

A VENDRE PAR
E. R. FABRE & CIE.
Rue St. Vincent, No. 3.
23 mars, 1848.—nn.

MAGASIN DE CUIR

a bon marche.
EN GROS ET EN DETAIL.

ALLO & CORNELL,

TANNEUR, de Londres, prennent la liberté d'informer les marchands de Cuir, Cordonniers et Selliers de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert un magasin, No. 6. PLACE DE LA DOUANE, côté est, où il vendront le Cuir et les fournitures de toutes sortes, en gros et en détail, aux plus bas prix possible

Pour de l'argent Comptant.
Les Marchands de la Campagne sont priées de leur faire une visite avant d'acheter ailleurs.
Aumerie, Colborne-Avenue,
Montréal, 12 mai 1848. }

HOTEL DU CANADA,

RUE ST. GABRIEL.

MME. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux dames et messieurs (voyageant ou résidant).
Indépendamment d'une POSITION CENTRALE à proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement; la vaste maison [ci-devant occupée par la compagnie du Nord-Ouest.] a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le confortable aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES.
trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DES OMNIBUS.
seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des hâteaux à-vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.
5 mai.

M. Louis David Rochon.
AVOCAT.

A transporté son bureau rue Craig potre voisin de P. MOREAU écr. avocat.
5 mai.

REVOLUTION "A L'ENSEIGNE DU CASTOR."

N° 122, RUE ST. PAUL,



HABITANS DU CANADA, ATTENTION!
Voulez-vous être libres et indépendants, faites de l'Economie, achetez à bon marché. En ménageant vous devenez riches, libres et indépendants.

Le Soussigné en offrant ses remerciement sincères aux habitans du Canada, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé à l'honneur d'annoncer qu'il vient de faire de grandes améliorations à son établissement. Son magasin considérablement agrandi contient 100 pieds de profondeur. Son assortiment continuera d'être complet. Par les premiers arrivages il recevra des effets et HARDES FAITES, enfin tout ce dont les FAMILLES peuvent avoir besoin qu'il vendra toujours à 15 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS.

HARDÉS FAITES A VENDRE.

	s.	d.	s.	d.		s.	d.	s.	d.		
750 Surtouts Tweed Gris de	9	0	à	16	3	220 Surtouts, Frocks, drap noir et bleu	25	0	à	35	0
325 do do Drab	11	3	à	15	0	150 Gilet Drap bleu	12	6	à	18	0
800 do d'Alpaca noir	10	0	à	15	0	350 do Toit et Drill	3	9	à	5	0
450 do Paramata do	11	3	à	17	6	200 Blouse Toile	4	0	à	5	6
230 Chesterfield Cachmerette Crisé	22	6	à	27	6	1200 prs. Calotte Drill et Gambroon	4	0	à	5	6
350 do Tweed double foulé	18	9	à	22	6	675 do Bouragan	5	6	à	7	6
250 do Waterproof gris	17	6	à	25	0	150 do Drap bleu et noir	12	6	à	17	6
225 Habits Chasses Casemire, Docksins carotté et gris	20	0	à	32	6	350 do Tweed barré et uni	5	6	à	8	0
150 Chesterfield en Drap français	35	0	à	47	6	1500 Vestes différentes qualité	3	0	à	7	0
						250 do Satin carotté et uni	7	6	à	12	6

HARDÉS FAITES A ORDRE.

	s.	d.	s.	d.		s.	d.	s.	d.		
Surtout Drap superfin noir	50	0	à	90	0	Pantalon Casimere noir	22	6	à	30	6
Chesterfield Drap français	45	0	à	60	0	Do do carotté	20	0	à	27	6
Habit Chasse Casimere	35	0	à	50	0	Do do Boeskin gris	21	3	à	30	0
Vestes Satin noir	15	0	à	22	6	Habillement d'enfant de toute sorte	10	0	à	25	0
Do do fleuris	12	6	à	25	0	Do faite sur mesure	20	0	à	32	6

Aussi une grande quantité de Chapeaux et Casquettes, tels que chapeau français de 6s à 12/6 Casquette de drap bleu, 4s à 6s; Casquette de velour d'enfants, 2s 6d à 3s; et un assortiment complet d'autres marchandises d'étapes et de goût.

Les pratiques voudront bien se rappeler qu'il n'y a toujours qu'un seul prix, aussi réduit que le public peut attendre dans la

CRISE COMMERCIALE ET MONETAIRE ACTUELLE.

LOUIS PLAMONDON.
M. L. P. est prêt à prendre aucun contrat pour fournitures à l'armée ou autres corps, et pour aucun établissement public.—Montréal, 5 mai 1848.

GROCERIES & EPICERIES.

NOUVEAU ETABLISSEMENT
Au coin des rues McGill et Saint Joseph.

M. L. A. GAREAU, A L'HONNEUR d'informer le public de Montréal et les habitans des Campagnes, qu'il ouvrira le 15 MAI courant un magasin de GROCERIES ET D'EPICERIES, à l'endroit ci-dessus. Ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage trouveront chez lui tout ce qui sert à la consommation des familles dans cette ligne et toujours des articles de bonne qualité. Ses prix seront raisonnables.—Montréal, 5 mai.

ETABLISSEMENT DE BOURNE.

RICHE VERRE COUPE, PORCELAINE DE CHINE, FAIENCE, POTERIE, &c.

87, rue saint Paul et saint Vincent Montréal.
Le Soussigné recevra bientôt par le Syria, Sir Richard Jackson, Montezuma, Paragon, et autres vaisseaux un assortiment considérable et bien choisi de VERRE COUPE, PORCELAINE, FAIENCE et POTERIE qu'il offre en vente à très bas prix au panier ou en petites quantités pour accommoder les marchands de la campagne.
ADOLPHUS BOURNE.
N. B. M. BOURNE travaille toujours comme GRAVEUR au même lieu.—5 mai 1848.

MEUBLES DE MENAGE.

ETES-VOUS JAMAIS ALLÉ A

L'ETABLISSEMENT DE GATES.
dans la rue McGill.

SINON, allez-y et voyez par vous-même que le plus grand assortiment de meubles est offert en vente, à des prix "selon les temps les plus durs," consistant en Sofas, Canapés, Sideboards, Buffets, Tables, Commodes, Table de Toilette, Lits, Couchettes, Matelats, Chaises, etc. Enfin tout ce qu'on peut désirer dans cette ligne.—5 mai.

BATISSE DE M. DE WITT.

L. P. BOIVIN,

COIN DES RUES NOTRE-DAME et ST. VINCENT
AVERTIT de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.
Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc. etc.—5 mai.

CHARLES GAREAU,

MARCHAND-TAILLEUR,

A TRANSPORTE SON MAGASIN

AU NO. 87, RUE NOTRE-DAME.

VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE,

2e PORTE DE M. BOIVIN, ORFEVRE.

C. G. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en mains un assortiment général de Draps fin, Casimeers français Satin, Etoffes pour veste, Chemises fines, Cols, Collets, Cravates, Gants, etc

IL A RECU SES LIVRES DE MODES POUR 1848.
Montréal, 31 mars 1848.

INFORMATIONS DEMANDÉES.

On demande des informations sur la personne de JEAN-BAPTISTE BLOUIN, Imprimeur, ci-devant de Québec. Ceux qui pourraient savoir ce qu'il est devenu et où il est, rendraient un grand service à sa famille, en communiquant ces informations au Bureau de ce journal.—Montréal, 25 avril 1848.

TERRES A VENDRE.

UNE superbe TERRE située dans la paroisse de St. Constant, avec une maison, granges, etc.—Aussi une TERRE à BOIS située dans la paroisse de Beauarnais. S'adresser à St. Constant, à JULIEN GERVAIS, ou au Curé de la Paroisse.